

**Fiche de carrière**  
à l'intention des  
**Arpenteurs-géomètres**  
formés à l'étranger



Association of Ontario Land Surveyors | HOME OF THE GEOMATICS PROFESSIONAL

## Table des matières

Introduction .....	1
Accès à la profession d'arpenteur-géomètre en Ontario .....	1
Arpentage cadastral.....	1
Gestion d'information géographique .....	2
Arpentage géodésique.....	2
Arpentage photogrammétrique .....	2
Arpentagehydrographique .....	2
L'Association of Ontario Land Surveyors (AOLS) .....	2
Exigences d'adhésion .....	3
Exigences linguistiques .....	4
Étapes du processus d'adhésion .....	4
Étape 1) Faites évaluer vos diplômes par un service d'évaluation indépendant.....	4
Étape 2) Présenter votre demande d'évaluation à l'AOLS.....	5
Étape 3) Effectuer l'auto-évaluation de l'AOLS.....	5
Étape 4) Rencontrer un évaluateur de l'AOLS.....	6
Étape 5) Satisfaire les exigences de compétence .....	6
Étape 6) Effectuer le stage .....	7
Étape 7) Assister au cours magistral et réussir l'examen professionnel.....	7
Processus de demande .....	9
Description de l'organigramme "Processus de demande" .....	9
Droits et frais .....	11
Information sur le marché du travail .....	12
Renseignements complémentaires .....	13
Obtenir de l'aide .....	16
Questions et réponses .....	16

## Introduction

La présente fiche de carrière a été mise à jour en mai 2016 en collaboration avec l'[Association of Ontario Land Surveyors \(AOLS\)](http://www.aols.org/) (www.aols.org/) (en anglais seulement) et le [ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario](http://www.ontarioimmigration.ca) (www.ontarioimmigration.ca). Les renseignements fournis sont exacts au moment de la rédaction. Certaines exigences auront peut-être été modifiées au moment où vous ferez votre demande. Vous trouverez les renseignements les plus récents sur le site Web de l'AOLS. Veuillez communiquer avec l'AOLS avant d'entreprendre votre processus de demande.

Les droits d'auteur relatifs à la présente fiche de carrière appartiennent conjointement à l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et à l'AOLS, © 2016. Cette fiche de carrière peut être utilisée ou reproduite par un tiers à des fins non commerciales et non lucratives à condition: a) qu'aucuns frais, paiements ou redevances ne soient exigés par ledit tiers en échange de son utilisation ou de sa reproduction par une autre personne; b) qu'elle reste en contexte; et c) que toute reproduction porte la mention suivante afin d'indiquer que la fiche appartient à la Reine pour l'Ontario et à l'AOLS :

© Reproduit avec la permission de l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et de l'AOLS, 2016.

Toute reproduction proposée à des fins commerciales ou sans but lucratif de cette fiche de carrière nécessite une autorisation écrite de l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et de l'AOLS.

## Accès à la profession d'arpenteur-géomètre en Ontario

Les professionnels de la géomatique mesurent, analysent et gèrent des données terrestres et spatiales. Ces données sont issues de sources variées, y compris des satellites, des capteurs aéroportés, des sondes marines et des instruments au sol. La géomatique, ou l'arpentage professionnel, comprend les cinq branches suivantes :

### Arpentage cadastral

Les arpenteurs cadastraux émettent un avis d'expert sur l'emplacement des limites des propriétés. Ils font appel à la recherche historique, à leur connaissance des textes législatifs et des règles de droit commun, et aux technologies les plus récentes dans le domaine de la mesure et du traitement des données. L'arpentage cadastral est communément utilisé lors des transactions immobilières.

## **Gestion d'information géographique**

Les gestionnaires d'information géographique élaborent et utilisent des systèmes d'information géographique (SIG) à l'aide d'ordinateurs, de récepteurs GPS (système de positionnement global), d'instruments topographiques et de logiciels de cartographie. Le SIG sert à planifier l'utilisation des terres et des richesses naturelles et à gérer l'infrastructure publique et privée.

## **Arpentage géodésique**

Les arpenteurs géodésiques, ou géodésiens, effectuent des mesures en vue de représenter la terre et son champ de pesanteur, le mouvement du pôle, les marées et les variations de la croûte terrestre dans l'espace tridimensionnel. Les services d'information géographique s'appuient sur les levés géodésiques.

## **Arpentage photogrammétrique**

Les photogrammétristes analysent des photographies aériennes et terrestres en vue d'obtenir une information spatiale sur des objets physiques et sur l'environnement. Ils produisent des maquettes, des cartes, des images et des fichiers numériques qui représentent cette information.

## **Arpentage hydrographique**

Les hydrographes mesurent et cartographient les caractéristiques physiques des rivières, des lacs et des océans à partir de plates-formes mobiles comme des bateaux, des barges et des aéronefs. Les levés hydrographiques servent à préparer des cartes de navigation maritime, des tables des marées et des courants, des instructions nautiques et des publications connexes à usage commercial, industriel et récréatif.

## **L'Association of Ontario Land Surveyors (AOLS)**

L'Association of Ontario Land Surveyors (AOLS) est l'organisme de réglementation des arpenteurs-géomètres professionnels de l'Ontario. L'AOLS protège le public en s'assurant que les arpenteurs-géomètres de la province respectent des normes professionnelles élevées et font preuve d'un comportement éthique, conformément à la *Loi de 1990 sur les arpenteurs-géomètres*. Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* à [www.ontario.ca/fr/lois/loi/90s29](http://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90s29). En Ontario, l'arpentage cadastral (établissement des limites des propriétés) doit être effectué sous la direction d'un membre de l'AOLS détenteur d'un permis. Vous pouvez effectuer du travail d'arpentage cadastral sans avoir de permis, à condition qu'un

arpenteur-géomètre détenteur d'un permis de l'AOLS surveille votre travail et en assume la responsabilité. Cependant, si vous n'êtes pas un membre de l'AOLS détenteur d'un permis, vous n'avez pas le droit d'utiliser les titres « arpenteur-géomètre de l'Ontario » ou « professionnel de l'information sur les terres de l'Ontario », ni tout autre titre analogue qui pourrait laisser entendre que vous êtes autorisé à exercer la profession d'arpenteur cadastral.

L'AOLS propose aussi un certificat d'inscription en gestion d'information géographique (GIG), en photogrammétrie, en hydrographie et en géodésie. Ce certificat n'est pas légalement obligatoire pour travailler dans ces domaines, mais certains employeurs peuvent l'exiger. Les membres de l'AOLS titulaires d'un certificat d'inscription sont autorisés à utiliser les titres « arpenteur-géomètre de l'Ontario » et « professionnel de l'information sur les terres de l'Ontario ».

Si vous ne répondez pas aux exigences relatives à l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'inscription, vous pouvez devenir membre associé de l'AOLS à condition d'être employé par un arpenteur-géomètre de l'Ontario ou un professionnel de l'information sur les terres de l'Ontario, de suivre un cours en arpentage professionnel à temps plein, ou d'avoir de l'expérience dans un domaine proche de la profession d'arpenteur-géomètre. En qualité de membre associé de l'AOLS, vous pouvez recevoir l'information générale et assister aux réunions de l'AOLS, mais vous n'avez pas le droit de vote à ces réunions.

L'AOLS compte actuellement 468 membres détenteurs de permis, 53 titulaires d'un certificat d'inscription, 88 membres associés, 173 membres associés retraités et 85 étudiants en cours de stage.

## **Exigences d'adhésion**

Pour être admis en qualité de membre titulaire de l'AOLS (avec permis autorisant l'exercice de la profession d'arpenteur cadastral ou certificat d'inscription), vous devez :

- être de bonne moralité;
- être âgé de 18 ans ou plus;
- être citoyen canadien ou résident permanent de l'Ontario;
- satisfaire les exigences de compétence; en général, les exigences sont respectées par les titulaires d'un diplôme d'un programme universitaire en géomatique ou en ingénierie géomatique d'une durée de quatre ans, ou d'un diplôme équivalent, obtenu dans un établissement d'enseignement reconnu;

- effectuer le stage de 18 mois prescrit (exigences d'expérience), et
- assister au cours magistral et réussir l'examen professionnel.

Pour être admis en qualité de membre associé, vous devez :

- être inscrit à un programme postsecondaire en arpentage professionnel, ou
- être un étudiant stagiaire auprès d'un membre détenteur d'un permis de l'AOLS, ou
- être employé actif ou à la retraite dans le domaine de l'arpentage professionnel ou avoir un lien avec l'exercice de la profession.

## Exigences linguistiques

Il n'est pas nécessaire de réussir un examen d'aptitudes linguistiques pour être admis en qualité de membre de l'AOLS. Cependant, pour suivre toutes les étapes du processus de demande comme pour travailler à titre d'arpenteur-géomètre professionnel, vous aurez besoin de compétences avancées pour la communication en anglais.

Si vous avez besoin d'améliorer vos aptitudes à communiquer en anglais, vous pouvez suivre des cours d'anglais langue seconde (ALS), qui sont offerts dans toute la province par des organismes communautaires ainsi que par les conseils scolaires locaux, les collèges et les universités. Pour vous renseigner au sujet des cours d'ALS disponibles dans votre ville, visitez la section Près de chez vous du site Web d'Établissement.org à l'adresse [www.etablissement.org](http://www.etablissement.org).

## Étapes du processus d'adhésion

### Étape 1) Faites évaluer vos diplômes par un service d'évaluation indépendant

La première étape consiste à faire évaluer vos diplômes étrangers par un service d'évaluation indépendant. Dans la mesure du possible, il est conseillé de faire cette démarche avant de vous installer en Ontario. Vous devez faire évaluer votre relevé de notes universitaire ou collégial officiel soit par Comparative Education Service (le service d'évaluation comparative des études) de l'Université de Toronto (<http://learn.utoronto.ca/ces.htm>) (en anglais seulement), soit par World Education Services ou WES (le service d'évaluation des diplômes étrangers) ([www.wes.org/ca](http://www.wes.org/ca)) (en anglais seulement). Ces organismes évaluent vos diplômes en vue d'en établir l'équivalence avec les programmes universitaires ou collégiaux offerts au Canada. Le

service d'évaluation enverra son rapport directement à l'AOLS.

## **Étape 2) Présenter votre demande d'évaluation à l'AOLS**

Vous devez ensuite demander à votre collègue ou université d'envoyer directement au bureau de un relevé officiel et scellé de vos notes. Si ceci est impossible, vous pouvez apporter les documents originaux au bureau de l'AOLS, où ils seront photocopiés. Ensuite, vous devez remplir et soumettre à l'AOLS la demande d'évaluation des titres de compétences, qui est disponible sur le site Web de l'[AOLS](http://www.aols.org) ([www.aols.org](http://www.aols.org)) (en anglais seulement). Vous devez joindre ce qui suit à votre demande :

- une lettre d'accompagnement (vous trouverez un modèle de lettre sur le site Web de l'AOLS);
- un curriculum vitae détaillé;
- une description détaillée des cours que vous avez suivis à l'université ou au collège;
- toute autre information relative à vos études ou à votre expérience professionnelle qui peut contribuer à votre évaluation; et
- les frais de demande d'évaluation (voir la section Droits et frais de la présente fiche de carrière); vous pouvez régler les frais par chèque, en fournissant un numéro de carte de crédit, ou en espèces si vous vous rendez en personne au bureau de l'AOLS.

Si les relevés de notes de votre université ou votre collègue ou les descriptions de vos cours ne sont rédigés ni en français ni en anglais, vous devez également en fournir la traduction à l'AOLS. Pour trouver un traducteur agréé en Ontario, visitez le site Web de l'[Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario \(ATIO\)](http://www.atio.on.ca) ([www.atio.on.ca](http://www.atio.on.ca)). Vous pouvez aussi faire appel à un traducteur agréé dans votre pays d'origine. Vous devez fournir à l'AOLS les traductions originales et la preuve qu'elles ont été effectuées par un traducteur agréé.

## **Étape 3) Effectuer l'auto-évaluation de l'AOLS**

Après avoir reçu votre demande et les documents d'appui, une ou un gestionnaire de cas de l'AOLS communiquera avec vous et vous invitera à remplir un formulaire d'auto-évaluation. Cette étape vous permettra de bien comprendre vos compétences professionnelles et de repérer toute lacune éventuelle. Vous pouvez effectuer l'auto-évaluation avant de vous établir en Ontario ou après votre arrivée. Une personne sera affectée à votre dossier pour vous conseiller, répondre à vos questions et vous apporter

toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin pour réussir votre auto-évaluation. Votre conseillère ou conseiller sera disponible pour vous rencontrer en personne ou communiquera avec vous par courrier électronique, messagerie instantanée, Skype ou autre technologie Internet.

#### **Étape 4) Rencontrer un évaluateur de l'AOLS**

Votre gestionnaire de cas examinera vos relevés de notes et autres documents, ainsi que votre formulaire d'auto-évaluation dûment rempli, pour déterminer s'il convient d'organiser pour vous une entrevue personnelle avec un évaluateur de l'AOLS. Après cet entretien, l'évaluateur rédigera un rapport détaillé à l'intention de l'Academic and Experience Requirements Committee (AERC) (le comité de vérification des diplômes et de l'expérience professionnelle) de l'AOLS. Le rapport fera état de toute lacune éventuelle dans vos aptitudes professionnelles. Le comité rendra sa décision finale et précisera les compétences que vous devez acquérir pour être admis en qualité de membre.

#### **Étape 5) Satisfaire les exigences de compétence**

Si l'AERC décide que vous ne répondez pas à toutes les exigences de compétence, votre évaluatrice ou évaluateur vous aidera à élaborer un contrat de formation personnalisé, qui sera alors soumis au comité pour approbation. Le contrat de formation décrira votre cheminement vers l'obtention des compétences requises dans un délai prescrit. Ce cheminement pourrait inclure par exemple :

- suivi de cours supplémentaires à l'université;
- lecture de textes prescrits et réponse à des questions et/ou rédaction de comptes rendus;
- réussite de modules d'examen offerts par le [Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres \(CCEAG\)](http://cbeps-cceag.ca/fr) (<http://cbeps-cceag.ca/fr>);
- simulations en ligne et séances en laboratoire virtuel;
- démonstration de vos connaissances au cours d'une entrevue personnelle avec votre évaluateur de l'AOLS;
- préparation d'un dossier démontrant la façon dont vous avez acquis certaines compétences précises; et/ou
- formation et acquisition d'expérience dans certains domaines de compétences par le

biais d'un stage.

## **Étape 6) Effectuer le stage**

Le stage est l'expérience professionnelle pratique que vous devez acquérir pour devenir membre de l'AOLS. Avant de pouvoir commencer votre stage, vous devez trouver un emploi auprès d'un arpenteur-géomètre de l'Ontario. Vous pouvez afficher votre C.V. sur le site Web de l'AOLS et répondre aux annonces affichées par les employeurs.

Une fois que vous avez satisfait ou quand vous êtes sur le point de satisfaire les exigences de compétence, l'AOLS vous invitera à présenter une demande de stage, accompagnée du règlement des frais de demande. Veuillez visiter le [site Web de l'AOLS](http://www.aols.org) ([www.aols.org](http://www.aols.org)) pour télécharger les formulaires appropriés. Votre arpenteur-géomètre surveillant conclura avec vous une convention de stage précisant la formation et l'expérience professionnelle qui vous seront fournies. Le comité examine les demandes de stage deux fois par an, en janvier et en juillet. Une séance d'information est offerte aux arpenteurs-géomètres et aux étudiantes et étudiants deux mois environ avant les réunions du comité, et les demandes doivent parvenir au comité un mois avant la date de la réunion.

Le stage dure en général 18 mois; cependant, vous pouvez demander à l'AERC de réduire la durée de votre période de stage si vous estimez cette demande justifiée par votre expérience professionnelle antérieure. Vous devez soumettre votre demande de réduction de la durée du stage en même temps que votre demande de stage.

Si vous souhaitez obtenir le permis autorisant l'exercice de la profession d'arpenteur cadastral, vous devez effectuer votre stage sous la direction d'un membre de l'AOLS qui est détenteur d'un pareil permis depuis trois ans au moins avant le début de votre stage.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'inscription, vous devez effectuer votre stage sous la direction a) d'un membre de l'AOLS titulaire d'un certificat d'inscription depuis trois ans au moins avant le début de votre stage ou b) d'une personne approuvée par l'AERC.

## **Étape 7) Assister au cours magistral et réussir l'examen professionnel**

La dernière étape du processus d'adhésion à l'AOLS consiste à assister au cours magistral et à réussir l'examen professionnel. Vous êtes admissible au cours magistral et à l'examen huit mois après avoir satisfait les exigences de compétence. Vous devez en outre avoir terminé votre stage.

Le cours magistral est offert chaque année pendant trois jours du mois de septembre à Toronto. Le cours est obligatoire et vous aide à préparer l'examen professionnel.

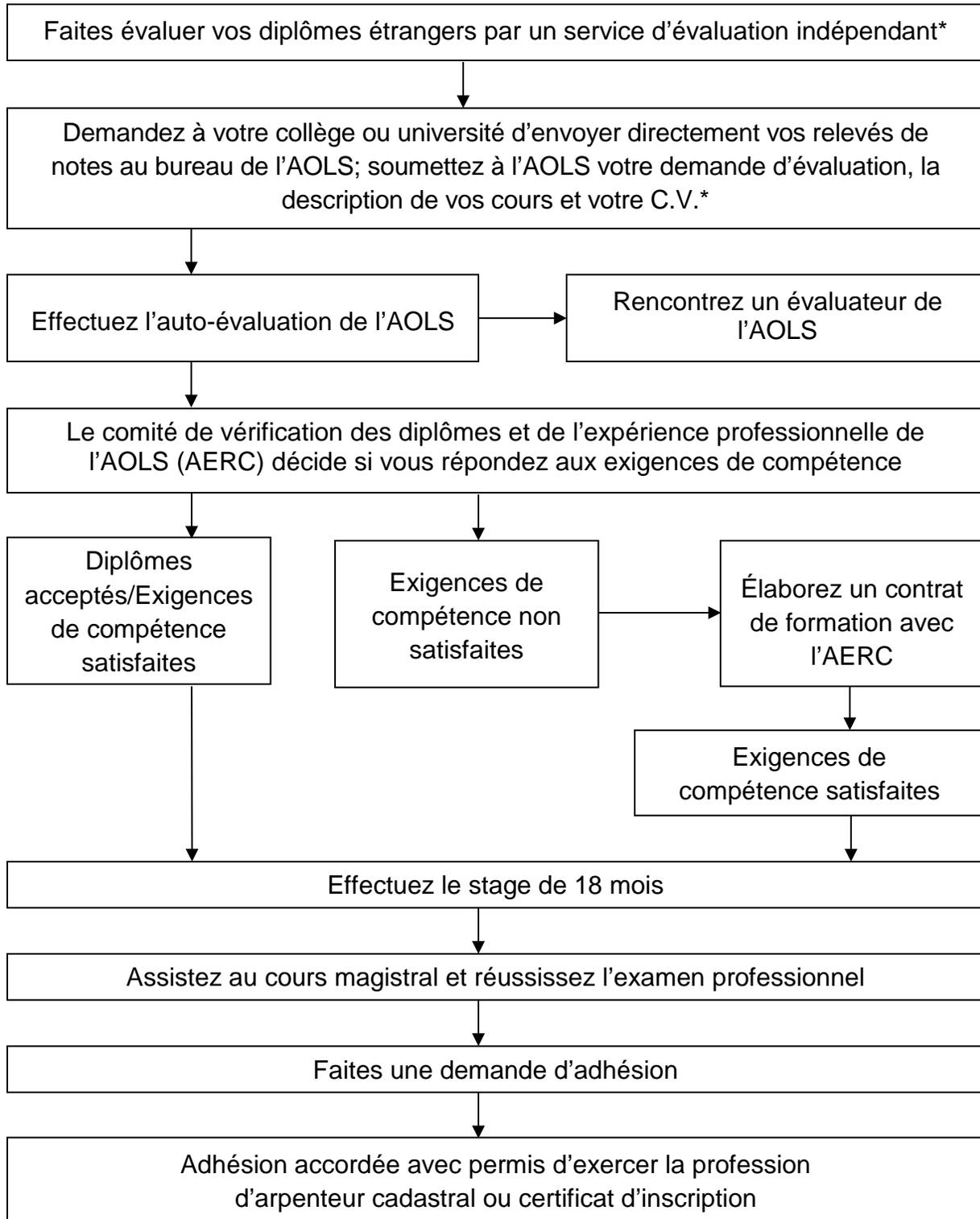
L'examen professionnel est proposé deux fois par an à Toronto et comprend un volet écrit et un volet oral. L'examen écrit dure quatre heures et comporte environ dix questions à développement sur des situations, la pratique professionnelle et la déontologie dans le domaine de l'arpentage et sur les activités de l'AOLS. L'examen oral a lieu un autre jour et dure environ une heure. À l'oral, on vous remettra trois questions écrites portant sur chacun des trois sujets suivants : pratique professionnelle, déontologie et activités de l'AOLS. Vous disposez de dix minutes pour réfléchir aux questions et prendre des notes, si vous le souhaitez. Puis un groupe de trois membres de l'AOLS vous invitera à discuter de vos réponses aux questions.

### **Étape 8) Demander votre adhésion en qualité de membre**

Si vous avez terminé votre stage et réussi l'examen professionnel, vous pouvez demander votre adhésion en qualité de membre auprès de l'AOLS des arpenteurs-géomètres de l'Ontario.

En qualité de membre de l'AOLS, vous pouvez faire une demande d'adhésion auprès de tout organisme de réglementation provincial/territorial des arpenteurs-géomètres au Canada, en démontrant que vous possédez les connaissances nécessaires dans le domaine de la jurisprudence locale et des systèmes d'enregistrement foncier locaux. Vous n'aurez pas besoin de faire procéder à une nouvelle évaluation de vos diplômes ou de vos compétences.

## Processus de demande



\*Ces démarches peuvent être entreprises avant d'arriver en Ontario.

## Description de l'organigramme "Processus de demande"

Les étapes à l'adhésion pour arpenteurs-géomètres en Ontario sont indiquées ci-dessous :

### Commence

1. Faites évaluer vos diplômes étrangers par un service d'évaluation indépendant. (Cette démarche peut être entreprise avant d'arriver en Ontario.) Allez à **l'étape 2**.
2. Demandez à votre collègue ou université d'envoyer directement vos relevés de notes au bureau de l'AOLS; soumettez à l'AOLS votre demande d'évaluation, la description de vos cours et votre C.V. (Cette démarche peut être entreprise avant d'arriver en Ontario.) Allez à **l'étape 3**.
3. Effectuez l'auto-évaluation de l'AOLS et rencontrez un évaluateur de l'AOLS. Allez à **l'étape 4**.
4. Le comité de vérification des diplômes et de l'expérience professionnelle de l'AOLS (AERC) décide si vous répondez aux exigences de compétence. Allez à **l'étape 5**.
5. Vos diplômes sont-ils acceptés? / Les exigences de compétence sont-elles satisfaites? Si oui, allez à **l'étape 6a**. Sinon, allez à **l'étape 6b**.
- 6a. Effectuez le stage de 18 mois. Assistez au cours magistral et réussissez l'examen professionnel. Faites une demande d'adhésion. Adhésion accordée avec permis d'exercer la profession d'arpenteur cadastral ou certificat d'inscription. Le processus de demande d'adhésion prend **fin**.
- 6b. Élaborez un contrat de formation avec l'AERC. Aussitôt que vos exigences sont satisfaites, effectuez le stage de 18 mois. Assistez au cours magistral et réussissez l'examen professionnel. Faites une demande d'adhésion. Adhésion accordée avec permis d'exercer la profession d'arpenteur cadastral ou certificat d'inscription. Le processus de demande d'adhésion prend **fin**.

### Fin

## Droits et frais

(en dollars canadiens; la TVH de 13 % peut s'ajouter à certains frais)

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux droits et frais de 2016. Veuillez vous adresser à l'AOLS pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Frais facturé par l'AOLS	Frais
Évaluation des diplômes par un service d'évaluation indépendant	Variable
Demande d'évaluation des titres de compétence par l'AOLS	250 \$
Auto-évaluation de l'AOLS	Gratuit
Cours en ligne de l'AOLS (Municipal Planning; Professional Communications; Technical Reporting)	535 \$ par cours
Cours magistral de l'AOLS	300 \$
Statuts et examens professionnels (chacun)	175 \$
Demande de stage	125 \$
Frais annuels de stage	100 \$
Demande d'adhésion en qualité de membre	Gratuit
Cotisation annuelle des membres détenteurs de permis	2 000 \$
Cotisation annuelle des membres titulaires d'un certificat d'inscription	750 \$
Cotisation annuelle des membres associés	200 \$

Pour plus de renseignements sur les droits et frais, veuillez visiter le [site Web de l'AOLS](http://www.aols.org) (www.aols.org) (en anglais seulement).

## Information sur le marché du travail

D'après [Emploi-avenir Ontario](http://www.ontario.ca/fr/page/emploi-ontario) ([www.ontario.ca/fr/page/emploi-ontario](http://www.ontario.ca/fr/page/emploi-ontario)), 71 % des arpenteurs-géomètres sont employés par des entreprises d'arpentage professionnelles. Il s'agit souvent de petites entreprises dirigées par leur propriétaire et qui emploient un seul professionnel, pouvant superviser plusieurs assistants non détenteurs de permis. Les arpenteurs-géomètres travaillent également pour des entreprises de construction, des sociétés minières et des sociétés de promotion immobilière ainsi que pour le gouvernement, à l'échelle fédérale, provinciale ou municipale.

Les statistiques de 2005 indiquent que le revenu annuel moyen des arpenteurs-géomètres employés à plein temps s'élevait à 58 430 \$. Selon un sondage officiel informel réalisé par l'AOLS en 2014, un arpenteur-géomètre de l'Ontario ou un professionnel de l'information sur les terres de l'Ontario chevronné peut espérer gagner 100 000 \$ et plus par an.

Les arpenteurs-géomètres forment un groupe professionnel relativement petit. Les possibilités d'emploi varient d'année en année en fonction des activités de construction et des besoins en cartographie pour la gestion des terres et des ressources. Les percées technologiques relatives aux techniques de levés ont transformé le secteur de l'arpentage. Le système d'information géographique (SIG) et le système de positionnement global (GPS) ont permis aux arpenteurs-géomètres d'améliorer la précision de leur travail et leur productivité. Les travailleurs devront acquérir les compétences appropriées pour se tenir au courant des nouvelles technologies. Il existe une certaine mobilité entre les divers secteurs d'arpentage comme les levés officiels (arpentage cadastral), les levés d'étude, les levés miniers et les levés géophysiques.

Le [rapport Travailler au Canada](http://www.guichetemplois.gc.ca/rapport-fra.do?region=9219&lang=fr&cnp=2154&province=35&terme=&action=final&display=outlook) ([www.guichetemplois.gc.ca/rapport-fra.do?region=9219&lang=fr&cnp=2154&province=35&terme=&action=final&display=outlook](http://www.guichetemplois.gc.ca/rapport-fra.do?region=9219&lang=fr&cnp=2154&province=35&terme=&action=final&display=outlook)) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) prévoit une pénurie de main-d'œuvre dans la profession au cours de la période 2009-2018. Les possibilités d'emploi résulteront en grande partie des départs à la retraite.

Voici une liste de ressources qui fournissent des renseignements sur le marché du travail de l'Ontario, notamment sur les tendances sectorielles, les rémunérations et les conditions de travail actuelles, ainsi que sur la localisation des employeurs et les compétences et la formation qu'ils recherchent :

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle : [Renseignements sur le marché du travail](http://www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/index.html) ([www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/index.html](http://www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/index.html))

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle :  
[Emploi-Avenir Ontario](http://www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/ojf/index.html)  
(www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/ojf/index.html)
- Gouvernement du Canada :  
[Guichet-Emplois](http://www.guichetemplois.gc.ca/bulletin_IMT.do?lang=fra)  
(www.guichetemplois.gc.ca/bulletin\_IMT.do?lang=fra)
- Site Web Etablissement.org :  
[Marché de l'emploi](http://etablissement.org/ontario/emploi/trouver-un-emploi/marche-de-l-emploi/)  
(http://etablissement.org/ontario/emploi/trouver-un-emploi/marche-de-l-emploi/)

## Renseignements complémentaires

Pour en savoir plus sur la marche à suivre pour obtenir un permis d'arpenteur-géomètre en Ontario :

### **Association of Ontario Land Surveyors (AOLS)**

1043, avenue McNicoll  
Scarborough (ON) M1W 3W6  
CANADA  
Tél. : 416 491-9020  
Sans frais : 1 800 268-0718  
Télec. : 416 491-2576  
Courriel : [admin@aols.org](mailto:admin@aols.org)  
Site Web : [www.aols.org](http://www.aols.org)

Pour en savoir plus sur la profession d'arpenteur-géomètre au Canada :

### **Association des Arpenteurs des Terres du Canada (AATC)**

900, rue Dynes  
Bureau 100E  
Ottawa (ON) K2C 3L6  
CANADA  
Tél. : 613 723-9200  
Télec. : 613 723-5558  
Site Web : [www.acls-aatc.ca/fr/](http://www.acls-aatc.ca/fr/)

### **Géomètres professionnels du Canada**

90, rue Dynes  
Bureau 100E  
Ottawa (ON) K2C 3L6  
CANADA  
Tél. : 613 695-8333  
Télé. : 613 723-5558  
Site Web : [www.psc-gpc.ca/fr](http://www.psc-gpc.ca/fr)

### **Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)**

900, rue Dynes  
Bureau 100E  
Ottawa (ON) K2C 3L6  
CANADA  
Tél. : 613 274-7115  
Télé. : 613 723-5558  
Courriel : [info@cbeps-cceag.ca](mailto:info@cbeps-cceag.ca)  
Site Web : <http://cbeps-cceag.ca/fr>

### **Association canadienne des sciences géomatiques**

900, rue Dynes  
Bureau 100D  
Ottawa (ON) K2C 3L6  
CANADA  
Tél. : 613 224-9851  
Télé. : 613 224-9577  
Courriel : [adminsig@magma.ca](mailto:adminsig@magma.ca)  
Site Web : [www.sig-acsg.ca](http://www.sig-acsg.ca)

### **Association canadienne des entreprises de géomatique**

C.P. 62009  
Ottawa (ON) K1C 7H8  
CANADA  
Site Web : [www.giac.ca](http://www.giac.ca)

Pour des renseignements sur l'évaluation de vos diplômes :

**Comparative Education Service**

School of Continuing Studies  
158, rue St. George  
Toronto (ON) M5S 2V8  
CANADA  
Tél. : 416 978-2400  
Télééc. : 416 978-6666  
Site Web : <http://learn.utoronto.ca/ces.htm>

**World Education Services (WES)**

2, rue Carlton, bureau 1400  
Toronto (ON) M5B 1J3  
CANADA  
Tél. : 416 972-0070  
Sans frais : 866 343-0070  
Télééc. : 416 972-9004  
Site Web : [www.wes.org/ca](http://www.wes.org/ca)

Pour une évaluation de la maîtrise de l'anglais, communiquez avec :

**International English Language Testing System (IELTS)**

Site Web : [www.ielts.org](http://www.ielts.org)

**Test of English as a Foreign Language (TOEFL)**

Site Web : [www.toefl.org](http://www.toefl.org)

**CanTest/TestCan**

Site Web : [www.testcan.uottawa.ca](http://www.testcan.uottawa.ca)

Pour plus de renseignements sur les compétences professionnelles dont ont besoin les arpenteurs-géomètres en Ontario, cherchez la profession d'arpenteur-géomètre dans la base de données des professions sur le site :

**Passeport-compétences de l'Ontario (PCO), ministère de l'Éducation de l'Ontario**

Site Web : [www.skills.edu.gov.on.ca/OSP2Web/EDU/Welcome.xhtml?commonTask=Y](http://www.skills.edu.gov.on.ca/OSP2Web/EDU/Welcome.xhtml?commonTask=Y)

Pour trouver un traducteur agréé :

**Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO)**

1, rue Nicholas, bureau 1202  
Ottawa (ON) K1N 7B7

CANADA

Tél. : 613 241-2846

Sans frais : 1 800 234-5030

Télééc. : 613 241-4098

Courriel : [info@atio.on.ca](mailto:info@atio.on.ca)

Site Web : [www.atio.on.ca](http://www.atio.on.ca)

Pour des renseignements sur les professions réglementées en Ontario :

### **Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration**

Expérience Globale Ontario

Téléphone : 416 327-9694 ou 1 866 670-4094

Numéro ATS : 416 327-9710 ou 1 866 388-2262

Courriel : [GEO@ontario.ca](mailto:GEO@ontario.ca)

Sites Web : [www.ontarioimmigration.ca/fr/geo/index.htm](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/geo/index.htm)

ou [www.ontario.ca/experienceglobale](http://www.ontario.ca/experienceglobale)

## **Obtenir de l'aide**

Il existe de nombreux programmes et services conçus pour aider les professionnels formés à l'étranger à exercer un emploi dans leur domaine en Ontario, par exemple des programmes de stage et de mentorat, des programmes de formation relais et des programmes de formation linguistique. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario : [www.ontarioimmigration.ca/fr/working/index.htm](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/working/index.htm) ([www.ontarioimmigration.ca/fr/working/index.htm](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/working/index.htm)).

## **Questions et réponses**

Pour connaître les réponses aux questions les plus couramment posées par les candidats, visitez la section « Frequently Asked Questions » du [site Web de l'AOLS](http://www.aols.org) ([www.aols.org/faq](http://www.aols.org/faq)) (en anglais seulement).

Il se peut que vous ayez d'autres questions concernant le processus d'admission à exercer la profession d'arpenteur-géomètre en Ontario. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez visiter le [site Web de l'AOLS](http://www.aols.org) ([www.aols.org](http://www.aols.org)) (en anglais seulement).